

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois le 9 juin à 14 heures 30

Par convocation en date du 24 mai 2023, le Conseil Municipal, s'est réuni au siège de la Mairie, en séance publique, le 9 juin 2023, sous la Présidence de Monsieur Sylvain DURAND.

Étaient présents :

M Sylvain DURAND, Mme Laurence BÂCLE, M. Xavier MURAT, Mme Anne-Gaëlle FERNAGU-BERTHIER, M Olivier GOUPILLON, M. Didier SCEOSOLE, M. Olivier PLOIX, Mme Brigitte GRANDO, M. DE OLIVEIRA César, M. PATRONE Vincent, Mme Edith SARDOU, M. David MARTIN, M. Julien CANTAGALLI, Mme Carole TERRIEN, Mme Céline CROISET,

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Catherine ABADIE à M Sylvain DURAND
Mme Stéphanie SOULIÉ à M Xavier MURAT

Absents excusés :

M. BROSSARD Jean-Louis, Mme Liliane GUILLOSSOU, Mme Agnès GIRAUDON, M. Gilbert GUILLOCHIN, M. Thierry RICHARD, Mme LEMARECHAL Marielle

Formant la majorité en exercice.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 14 heures 30

Secrétaire de séance ~ Madame Anne-Gaëlle FERNAGU-BERTHIER

I - DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les propriétaires des terrains cadastrés ZA 91 et ZA 93 d'une contenance de 1 445 m² - lieu dit La Marnière sont d'accord pour les céder à la Commune pour la somme de 20 000 euros net vendeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches utiles pour acquérir les parcelles cadastrées ZA 91 et ZA 93 – lieu dit La Marnière d'une contenance totale de 1 445 m², pour un montant de 20 000 € net vendeur auquel s'ajouteront les frais d'acte.
- ✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte nécessaire à l'enregistrement de cette acquisition
- ✎ **PRECISE** que la somme nécessaire à cette acquisition est inscrite au budget communal

La présente délibération est adoptée à l'unanimité (1 abstention) des membres présents.

II – QUESTIONS DIVERSES

Rentrée scolaire 2023 : Monsieur le Maire fait le point sur l'ouverture et la fermeture éventuelle de classes à la rentrée scolaire 2023/2024.

Une réunion avec les associations de parents d'élèves se tiendra le 13 juin 2023 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 14h45

La secrétaire de séance
Madame FERNAGU-BERTHIER

AGBF



Sylvain DURAND
Maire de Villiers-Saint-Frédéric

[Signature]